

# Revue des programmes de financement

Journée nationale des industriels  
Mercredi 22 septembre 2010

# Les programmes de financement de l'ASIP Santé

## *Se donner les moyens de réussir*

- Favoriser le développement des systèmes d'information de santé partagés
  - Accompagner les MOA régionales dans leur « **montée en compétence** » pour développer des **offres de service** au sein des Espaces Numériques Régionaux de Santé
  - Favoriser le déploiement des solutions **interopérables** (INS, Cadre d'Interopérabilité, DMP)
  - Accompagner les **utilisateurs** dans ces changements
  - Valider des **modèles économiques** pérennes
  - Expérimenter des **solutions innovantes**
- Maintenir un planning rythmé
  - Stimuler les dynamiques de projets dans les régions
  - Rester fidèle au plan de relance et aux engagements calendaires

*Emergence*

*Bureautique santé*

*Télémédecine*

*Amorçage / Généralisation : Priorité au DMP*

*Dossier Communicant de Cancérologie*

# Programme Emergence

## *Cadre général du programme Emergence*

- Objectif : faire émerger des MOA régionales solides pour porter des portefeuilles de projets de eSanté
- Participation financière de l'ASIP Santé jusqu'à 80% de la part éligible du budget projet
- Durée moyenne des projets : 12 mois
- Règles de financement : 4 versements de la signature de la convention cadre jusqu'au terme du projet
- Règles d'éligibilité au financement ASIP Santé :
  - Sont éligibles : les coûts de prestation : conseils, études, etc.
  - Ne sont pas éligibles : les coûts de structure récurrents tels que les frais de personnel, les coûts de fonctionnement et les coûts d'investissements de la structure

# Programme Emergence

## *Volonté des MOA régionales de se renforcer*

- Une très forte dynamique régionale :
  - 23 régions ont adressé un dossier à l'ASIP Santé :
    - 17 conventions signées à ce jour
    - 6 projets en cours d'instruction
  - ARS impliquées :
    - Présentation de l'ASIP Santé aux DG d'ARS
    - Courrier de soutien aux projets des DG d'ARS
    - Participation active des directions d'ARS concernées
- Un large éventail de livrables :
  - Etat des lieux
  - Schéma directeur
  - Organisation de la MOA
  - Plan de communication
  - Prestations juridiques
  - Audit de sécurité...
- Une demande de subvention moyenne à l'ASIP Santé d'environ 200 k€ soit un budget total de **subvention de près de 5 M€** pour les 23 projets.

# Programme Emergence

## *Lancement des appels d'offres*

- Publication des appels d'offres :
  - 6 appels d'offres publiés à ce jour
  - Autres régions en cours de finalisation des cahiers des charges
  
- Vigilance de l'ASIP Santé :
  - Sur la qualité des livrables
  - Sur la prise en compte des spécificités contextuelles
  - Sur le respect des règles de la commande publique

*Emergence*

*Bureautique santé*

*Télémédecine*

*Amorçage / Généralisation : Priorité au DMP*

*Dossier Communicant de Cancérologie*

# Programme Bureautique Santé

## *Objectifs et défis*

- Favoriser l'émergence de solutions industrielles permettant aux établissements non équipés (en particulier les plus petits) :
  - De produire des documents de santé (CR, etc.) et de les partager via le DMP.
  - Avec des outils simples capables de les gérer de façon sécurisée, sous des formats interopérables (DMP, Cadre d'interopérabilité,...).
- Les déployer à large échelle :
  - La cible (100/200 structures ou plus) impose des approches « industrielles » qui ne sont pas habituelles dans le monde de la santé,
  - L'expérience acquise devra répondre aux besoins du nouveau paysage des SI de santé/médico-social,
- Cible :
  - 2 ou 3 maîtrises d'ouvrage régionales, missionnées par leur ARS, porteuses d'objectifs ambitieux et d'un engagement fort des établissements.



# Programme Bureautique Santé

## *L'appel à projets*

- Appel à projets clos : 5 régions ont déposé un dossier de candidature (instruction en cours)
  - Durée prévue : 18 mois
  - Financement ASIP Santé jusqu'à 80% de la part éligible du budget projet
  
- Généralisation : Les solutions développées constitueront au-delà des régions pilotes des offres industrielles, accessibles à tous les établissements sanitaires et médico-sociaux, aux conditions du marché.

# Programme Bureautique Santé

## *Eléments de planning*

12 mai 2010

- Publication de l'appel à projet du programme Bureautique santé

Septembre 2010

- Remise des dossiers de candidature (le 15/09)
- Instruction et signature des conventions cadres

Octobre 2010

- **Lancement des appels d'offres** par les MOA retenues

A partir de décembre 2010

- Remise des dossiers projet - Signature des avenants

A partir de janvier 2011

- Lancement des projets pilotes Bureautique santé en région

A partir de mars 2012

- Fin des projets pilotes en région et bilan

*Emergence*

*Bureautique santé*

*Télémédecine 1 : Téléconsultation, Télé expertise, Télé assistance*

*Amorçage / Généralisation : Priorité au DMP*

*Dossier Communicant de Cancérologie*

# Programme Télémédecine 1

## *Présentation*

- **Objectif de l'AAP de l'ASIP Santé** : Favoriser la mise en place de projets de télémédecine, pouvant être généralisés à d'autres territoires et répondant à des exigences :
  - Juridique,
  - Médico-économique
  - Organisationnelle
  - Technique
  
- **Défi** : Accélérer et rendre pérenne les usages de la Télémédecine

# Programme Télémédecine 1

## *Gains attendus*

- Répondre aux besoins de la réorganisation des soins avec la mise en place de nouveaux processus de coordination des soins
- Expérimenter des offres industrielles
- De l'innovation technologique et organisationnelle
- Des modèles économiques et juridiques
- Des méthodes d'accompagnement du changement
- De l'évaluation médicale et medico-économique des usages
- Des retours d'expériences documentés

# Programme Télémédecine 1

## *Processus de sélection*

- **Cible:** peut candidater toute organisation de droit public (GIP, Etablissement de santé, ...) ou privé (association, GIE, etc)
- Tout candidat est missionné par son ARS
- Si elles ne portent pas le projet, les MOA régionales portant l'ENRS doivent être incluses dans le dispositif (AMOA,...) avec un rôle dont l'objet est le renforcement du projet
- Chaque MOA retenue mène les consultations avec les industriels qui permettront de réaliser les livrables et mises en œuvre attendus conformes aux exigences du cahier des charges de l'ASIP Santé
- Possibilité de financer des projets déjà lancés
- Périmètre large d'application des usages: Téléconsultation, Téléexpertise, Téléassistance, hors Télésurveillance

# Programme Télémedecine 1

## *L'appel à projet 1/2*

- Soutenir la mise en place de projets nouveaux et le déploiement de projets existants ou en cours de mise en œuvre
  - Le volet 1 « Préparation d'un projet de Télémedecine »
  - Le volet 2 « Mise en œuvre opérationnelle d'une activité de télémedecine »
- Durée prévue :
  - Volet 1: 12 mois maximum
  - Volet 2 : 36 mois maximum dont 24 mois d'exploitation, 5 à 7 candidats retenus
- Financement ASIP jusqu'à 80% de la part éligible du budget projet

# Programme Télémédecine 1

## *L'appel à projet 2/2*

- Les solutions développées constitueront des offres industrielles, accessibles à toute structure du champs sanitaire et médico-social, aux conditions du marché.
- Les livrables produits (modèle de convention, cahier des charges, description de process, kit de déploiement, évaluation médicale, évaluation medico économique...) par les MOA, constitueront une base de connaissance partageable par l'ensemble des MOA, structures et acteurs de santé
- Ne sont pas éligibles au financement de l'ASIP Santé, les coûts de production des soins (les actes) et les coûts récurrents de Télécommunication
- Budget pour l'ensemble de l'appel à projets Télémédecine : 60 M€



# Programme Télémédecine

## *Eléments de planning*

Septembre 2010

- Publication de l'appel à projet du Télémédecine

Novembre 2010

- Remise des dossiers de candidature

A partir de Décembre 2010

- Instruction et signature des conventions cadres.  
Lancement des appels d'offres par les MOA retenues

A partir de mars 2011

- Remise des dossiers projet - Signature des avenants

2011 / 2013

- Durée des projets (12 mois/ Volet1), (36 mois/Volet2)

*Emergence*

*Bureautique santé*

*Télémédecine 1 : Téléconsultation, Télé expertise, Télé assistance*

*Amorçage / Généralisation : Priorité au DMP*

*Dossier Communicant de Cancérologie*

# Amorçage / Généralisation

## *Eléments de planning*

Octobre 2010

- Préparation d'un dossier de candidature pour l'avenant *Amorçage*
- Publication de l'appel à projet *Généralisation*

Novembre 2010

- Signature des avenants *Amorçage* / Préparation et accompagnement des régions
- Instruction des premiers dossiers de candidature *Généralisation*

Décembre 2010

- Inauguration du DMP dans les régions *Amorçage*
- Comité d'engagement et conventions *Généralisation*

Janvier 2011

- Remise des dossiers projet - Signature des avenants *Généralisation*

2011

- Réception des dossiers *Généralisation* au fil de l'eau pour instruction et financement

*Emergence*

*Bureautique santé*

*Télémédecine 1 : Téléconsultation, Télé expertise, Télé assistance*

*Amorçage / Généralisation : Priorité au DMP*

*Dossier Communicant de Cancérologie*

# Dossier Communicant de Cancérologie

## *Eléments de planning*

Octobre 2010

- Publication de l'appel à projets « phase pilote du DCC »

Décembre 2010

- Instruction des dossiers de candidature
- Signature des conventions et premiers versements

Février 2011

- Lancement des appels d'offres

Avril 2011

- Remise/instruction des dossiers projets
- Signature des avenants

# Merci de votre attention

## Contacts ASIP Santé :

Direction Pôle Territoires :	Anne MONNIER	<a href="mailto:anne.monnier@sante.gouv.fr">anne.monnier@sante.gouv.fr</a>
Emergence :	Alexandre BENOIT	<a href="mailto:alexandre.benoit@sante.gouv.fr">alexandre.benoit@sante.gouv.fr</a>
Bureautique Santé :	Vladimir VILTER	<a href="mailto:vladimir.vilter@sante.gouv.fr">vladimir.vilter@sante.gouv.fr</a>
Télémédecine :	Christophe COUVREUR	<a href="mailto:christophe.couvreur@sante.gouv.fr">christophe.couvreur@sante.gouv.fr</a>